



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°03

Réunion du bureau exécutif : Lundi 05 Août 2019

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Denis SOTO et Noël RIFFAUD

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal des CRA restreintes des 23 et 30.07 (PV 02) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Ce Bureau Exécutif se déroulera en partie dématérialisée par téléphone avec son président délégué.

CORRESPONDANCES

DE LA DTA/CFA/FFF :

Mail du 31.07 de la DTA relatif à l'enregistrement des licences des JAF 1, 2 et 3 manquantes ou non activées en liaison avec le suivi de la validation de leur dossier médical et de leur licence du ressort des CRA (idem pour candidats JAF).

Lu et pris note, la CRA a effectué un pointage, un seul candidat JAF a pour l'instant validé son dossier médical, le CTRA prend contact avec le service de la Ligue concerné.

Mail du 01.08 du pôle JAF de la DTA relatif aux tableaux des indisponibilités JAF pour la FFF afin de le compléter pour les desideratas de la CRA quant à la gestion de nos JAF Méditerranéens.

Lu et pris note, le mail est transmis au CTRA pour suite à donner.

Mail du 05.08 du pôle JAF de la DTA relatif à la diffusion à tous les JAF et candidats JAF des consignes administratives pour la saison 2019/2020 notamment indisponibilités, désignations, rapports d'arbitrage, frais de déplacement et situations en cas d'absence, de retard ou de match non joué.

Mail du 05.08 de la DTA relatif à la modification du Règlement Intérieur de la CFA concernant les JAF 2 et 3 évoluant en Elite Régionale dont les observations seront effectuées sur 1 match en N2 hors de la Ligue et 2 matchs en N3 dans leur propre Ligue (aucune en U19). Les JAF performants seront retenus pour passer l'examen théorique F4 en fin de saison.

Mail du 31.07 de la DTA relatif aux effectifs des Arbitres de Ligue FUTSAL et dans le détail en nombre de spécifique, partageant le FOOTBALL et le FUTSL et les Féminines.

Lu et pris note, la CRA a recensé 16 Arbitres au total dont une féminine et 1 seul spécifique FUTSAL, effectif communiqué en retour à la DTA.

Mail du 05.08 de la DTA relatif à la communication du lien de la plateforme « CLAROLINE CONNECT »

Pour le téléchargement des formations gérées pour les adresser aux formateurs.

DE LA LIGUE PARIS ILE DE FRANCE :

Mail du 02.08 relatif à la demande d'envoi du dossier administratif et de libération de licence de Naoufel ZIBATI suite à sa mutation professionnelle et arbitrale.

Lu et pris note, la CRA a fait partir le dossier qui devrait parvenir rapidement.

DE LA LIGUE :

Mails du 01.08 relatifs au PV N° 05 de la CRAS et PV N° 02 de la CRSR.

Mail du 02.08 relatif à la transmission par la Direction administrative de la Ligue du fichier du suivi de validation des dossiers médicaux des Arbitres.

Lu et pris note avec ses remerciements, la CRA fait suivre ce fichier au Pôle Désignations.

Mail du 31.07 du service compétition relatif au règlement et tirage au sort du 1° Tour de la Coupe de France se déroulant les 24 et 25.08.2019.

Mail du 02.08 de Véronique LAINE relatif à la dotation Challenge de l'arbitrage pour toute Arbitre de District nouvellement formée se constitue de matériels remis aux clubs.

DES CLUBS :

EUGA ARDZIV :

Mail du 01.08 relatif à la demande de désignation de 3 arbitres officiels pour 2 matchs amicaux les 10.08 à 10h30 Stade Sevan contre PERNES et le 13.08 à 19h00 même stade contre FC COTE BLEUE.

Lu et pris note, la CRA a validé ces demandes et désigné les Arbitres pour ces 2 rencontres notamment dans le cadre de leur préparation.

DES OBSERVATEURS :

DER-MARDIROSSIAN Jean-Michel : mail du 05.08 relatif au fait qu'il ne pourra être présent au Stage de rentrée des Arbitres du 25.08 déjà mobilisé par le stage des Observateurs JAF.

Lu et pris note

DES ARBITRES :

GONCALVES Daryl : mail du 05.08 relatif à l'information de demande de mutation depuis la Ligue de Guadeloupe sur le territoire de la Ligue MEDITERRANEE du fait de son changement de résidence.

Lu et pris note, la CRA a retransmis par mail afin d'avoir plus d'informations.

Indisponibilités médicales :

REGAIEG Mounir : mail du 05.08 relatif à la transmission du certificat médical d'arrêt d'arbitrage jusqu'au 20.09 suite blessure.

Lu et pris note, la CRA le remercie de bien vouloir saisir son indisponibilité sur MyFFF.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres : tout envoi de mail à la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr et pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance de 20 jours avant et le justificatif idoine si moins de 20 jours.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

INFORMATION AUX ARBITRES + PROCEDURE POUR ACCES DIRECT MESSAGERIE LIGUE

Le service communication de la Ligue a créé un onglet MESSAGERIE dans la rubrique ARBITRAGE sur le site de la LIGUE MEDITERRANEE DE FOOTBALL.

En cliquant sur cet onglet, vous accéderez directement à la page d'accueil de votre messagerie.

Vous pouvez vous servir du lien suivant : <https://mediterranee.fff.fr>

La CRA vous précise que vous trouverez les convocations en Commissions d'APPEL ou de DISCIPLINE sur votre messagerie, il convient de la consulter régulièrement.

DOCUMENTS TRANSMIS AUX ARBITRES AUX OBSERVATEURS ET AUX MEMBRES CRA ET PRESIDENTS CDA POUR LA SAISON 2019/2020

- Envoi par mail en date du 02.07 de la **Fiche de renseignements ARBITRES dématérialisée** « Google forms » pour un retour en date du 26.07.
- Envoi par mail en date du 04.07 de la **Convocation au stage de rentrée du 25.08 par fiche dématérialisée** « Google forms » à renvoyer par les Arbitres, les observateurs et l'encadrement et membres CRA impérativement avant le 26.07. Un résumé du programme du stage pour tous est inclus au mail.
- Envoi par mail de la confirmation des tests techniques à réaliser en date du 25.08 lors du stage de rentrée pour les Arbitres suivants : Alexandre DEBRAY – Laurent DI-GUISTO – Achraf HASYAOUI – Alexandre JURADO – Oussema LABIDI – Abdelkarim MERZOUG – Mélanie ZAFRILLA
- Envoi par mail en date du 11.07 de la **Convocation au stage FUTSAL du 15.09 par fiche dématérialisée** « Google forms » à renvoyer par les Arbitres, les observateurs et l'encadrement FUTSAL et membres CRA impérativement avant le 17.08.
- Envoi par mail en date du 30.07 du programme de révision dans le cadre du stage Arbitre de Ligue FUTSAL qui aura lieu le 15.09.
- Envoi renouvelé par mail en date du 01.08 de la convocation au stage Futsal du 15.09

SUIVI DU RETOUR PAR LES ARBITRES DE LIGUE DES DOCUMENTS D'INTER-SAISON PRECITES

Ces documents sont les suivants :

- **Fiche de renseignements « Google » : A compléter et à valider au plus tard le 26.07. Au 02.08 = 139 retours, 23 Arbitres n'ont pas répondu (14%). Un rappel sera envoyé le 09.08 avec réponse obligatoire pour le 14.08.**Convocation « Google » au stage de rentrée : **A compléter et à valider au plus tard le 26.07. Au 02.08 = 113 retours, 49 Arbitres n'ont pas répondu (30%). Un rappel sera envoyé le 09.08 avec réponse obligatoire pour le 14.08 dernier délai.**
- **Dossier médical/licence » : à partir du mail envoyé en date du 13.05, conseiller aux Arbitres de le renvoyer au plus tard le 31.07 avec validation de leur licence. Au 02.08 = 66 Arbitres ont été déclarés aptes par le docteur et licenciés (désignables). 13 Arbitres n'ont pas encore la licence. 83 Arbitres n'ont pas retourné leur dossier médical (51 %), non désignables.**

Au vu de ces statistiques au 02.08, la gestion des désignations des matchs amicaux depuis courant juillet est complexe, certains clubs demandant à ce que la CRA désigne les officiels ou d'autres nous communiquant les noms des Arbitres prévus, afin que la CRA valide leurs noms sur la rencontre.

Rappels :

- **La CRA ne peut pas désigner des Arbitres n'ayant pas leur licence et leur dossier médical validés.**
- **Tout Arbitre n'ayant pas son dossier médical régularisé et sa licence validée ne pourra pas participer au stage**
- **Une communication importante sera faite sur ces points administratifs au stage de rentrée du 25.08 à FREJUS.**

PROGRAMMES CRA SAISON 2019-2020

PLANNING PREVISIONNEL DES STAGES DES ARBITRES SAISON 2019/2020:

Le CTRA Maxime APRUZZESE présente à la CRA, le planning de l'ensemble des stages Arbitres par catégories et des dates relatives aux formations des promotionnels quant aux potentiels candidats aux examens de la FFF pour la saison 2019/2020.

Pour l'ensemble des stages, les dates sont concentrées sur les 3 premiers mois de la saison afin de répondre aux impératifs des modifications des lois et à la réactivité pour une meilleure application et uniformisation de gestion dans l'arbitrage, soit :

- Stage de rentrée pour tous les Arbitres le Dimanche 25.08
- Stage Arbitres Féminines le 14.09
- Stage Arbitres FUTSAL le 15.09
- Stage Arbitres Assistants le 29.09
- Stage PROMOTIONNELS le 12.10
- Stage Jeunes Arbitres de Ligue du 22 au 24.10
- Stage R1-ER le 26.10
- Stage R2 le 17.11

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRA SAISON 2019/2020

Sur le plan administratif, la CRA va apporter des modifications dans la rédaction de son Règlement Intérieur afin de pouvoir simplifier certaines dispositions, prendre en compte les points bloquants pour les faire disparaître, intégrer des critères bonus et malus liés à l'aspect de la fonction « Arbitre » sur les modalités de classements.

D'autre part, pour la partie rédactionnelle concernant l'arbitrage FUTSAL mais aussi celui du BEACH SOCCER, la mise à jour de certains articles doit être effectuée afin de prendre en compte plus dans le détail ces 2 spécialités en les intégrant et en calquant des trames identiques pour toutes les catégories de FOOTBALL dont celles du diversifié.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 30.07.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019
- MONIOTTE Alban : jusqu'au 15.09.2019
- REGAIEG Mounir : jusqu'au 20.09.2019

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 30.07.2019

Sera validé et transmis au pôle Désignations en date du 12.08.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

- Dates des prochaines réunions de CRA : 13.08 – 19.08 – 27.08 – 03.09 – 10.09
- Stage de rentrée saison 2019-2020 : le 25.08.2019 à FREJUS
- La Ligue sera fermée le 16.08.2019

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunions du 05.08 ouverte à partir de 12h30 et prononce la fin de séance à 19h00.

**Prochain réunion du Bureau Exécutif
Lundi 13 Aout 2019**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**